

## RAPPORT DE GESTION

Présenté par le Conseil d'Administration  
à l'Assemblée générale extraordinaire du 08 avril 2026

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'exercice 2024 corrigé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31/12/2024 corrigés consécutivement à la constatation qu'une recette liée au DIHECS (906.905€) a été enregistrée par erreur à deux reprises dans nos comptes pour le département SEU (Exploitation des eaux usées). Ce double comptage de la recette liée aux DIHECS peut s'expliquer par le fait que 2024 est la première année de mise en œuvre réelle du nouveau contrat de service unique conclu avec la SPGE et qu'une confusion est intervenue au moment de l'écriture de ce montant dans les documents à remettre à la SPGE.

S'agissant d'une erreur devant être considérée comme significative, dans le respect de la loi comptable, il convient de corriger les comptes 2024, de les approuver et de les republier.

En conséquence également, le rapport de gestion doit également être corrigé.

### Evolution des affaires

L'élaboration du budget 2024 a été réalisée alors que les négociations avec la SPGE relatives au nouveau contrat de service unique pour l'organisation et le financement des activités de collecte et d'assainissement des eaux usées n'étaient pas encore abouties et qu'un certain nombre d'incertitudes pesaient encore sur certains départements comme celui de la production distribution d'eau.

D'abord annoncé avec un déficit, le budget 2024 a finalement été revu avec une prévision positive lors de la modification budgétaire 2024..

A la clôture des comptes, l'exercice 2024 enregistre un résultat très positif atteignant au niveau résultat d'exploitation **991.393,57€** et un résultat global de **748.615,59€**.

Ce résultat positif repose sur les éléments principaux suivants :

- La progression des coûts énergétiques par rapport aux prévisions budgétaires est liée à un solde résiduel des factures énergétiques « SEU » encore présent à notre charge (218.033€) alors que les factures SPGE sont dorénavant directement payées par la SPGE. Ce solde est bien entendu pris en charge par la SPGE dans les décomptes. Par ailleurs, la SPGE nous a refacturé des charges liés aux certificats verts pour les années 2021 et 2022 pour un montant d'un peu plus de 104.000€ en lien avec nos consommations électriques de la distribution d'eau qui s'ajoutent aux charges 2024. La facture réelle 2024 des consommations électriques à charge d'INASEP a par ailleurs connu une progressions de l'ordre de 220.000€.
- En Distribution d'eau, le Département enregistre un résultat négatif (-1.449.921,14€) plus important que prévu en MB 2024 (-562.396,96€). Cette différence s'explique cependant par la régularisation

comptable d'un apport historique de réseaux de distribution d'eau Sans cette régularisation qui induit une charge exceptionnelle, le résultat serait dans la ligne des prévisions de la MB 2024, comme en témoigne le résultat d'exploitation (-415.688,98€ contre une prévision de -396.449,99€ en MB 2024) et ce malgré une vente d'eau encore en baisse, une trajectoire CVD non revue, une production immobilisée plus faible que prévu, de nouvelles indexations de salaires et le des prix de l'énergie restant élevés, ces éléments étant quelque peu compensés par des charges d'achats de marchandises et de sous-traitance moins élevés :

- Les recettes de vente d'eau sont plus élevées de près de 200.000€ par rapport aux prévisions de la MB
  - Les achats de matières premières sont inférieures de plus de 100.000€ par rapport aux prévisions en MB 2024 de même que les achats d'eau de près de 86.000€
  - Les charges de sous-traitance ont été de 543 961,76€ contre une prévision en MB 2024 de 776.279€
  - Les services et biens divers ont représenté une charge de 2 747.223€ contre une prévision MB de 2.347 938€ : les coûts énergétiques estimés lors de la MB 2024 à 462.939€ ont atteint finalement 677.811€. Les frais de véhicules ont représenté une dépense de 100.00€ supérieure aux prévisions
  - Les charges salariales ont été conformes aux prévisions
- L'activité des bureaux d'études aura été très significative, tant du côté du service aux affiliés que du côté de l'assainissement. Permettant ainsi de générer un chiffre d'affaires bien plus important que les prévisions budgétaires, atteignant plus de 9.386 367 € soit une progression de 2.268.338,5€ par rapport à l'année 2023 qui était déjà une année ayant enregistré un résultat important Ces honoraires sont supérieurs de plus de 2 500.000€ aux prévisions de la MB 2024 Ce résultat remarquable s'explique du côté du bureau d'études ARTENCO par l'enregistrement des honoraires liés aux nombreux projets étudiés dont les importants PRR confiés par la Province (à noter que ces honoraires concernent aussi des prestations de suivi de chantiers à venir vu que certains contrats ont été conclus sur base de l'ancienne tarification), du suivi de l'année de fin de programmation PIC avec 73 projets suivis par INASEP dont 53 projets directement étudiés par INASEP et 20 sous-traités aux bureaux d'études extérieurs Ce résultat s'explique également par l'importante activité du Bureau d'études Distribution d'eau et Assainissement dans le cadre de la poursuite du programme d'investissements SPGE et par une récupération d'honoraires non facturés en matière d'emprises pour un montant de plus de 300 000€. Sans oublier l'activité de la coordination sécurité santé avec des honoraires de 462.861€ en progression nette par rapport à 2023 et les recettes du service GRE en progression en lien avec le nouveau contrat de service A noter que ce résultat doit être mis en perspective avec également une augmentation de la sous-traitance du côté du BE ARTENCO (661 475€ en 2024 contre 446 137,27€ en 2023) et du côté du bureau SERVEG (503.588€ en 2024 contre 237.888€ en 2023).

- Le laboratoire, malgré les importantes difficultés rencontrées, a lui aussi amélioré son résultat par rapport aux prévisions, avec un chiffre d'affaires approchant 1 800 000€
- Les résultats de l'activité d'épuration sont à la hauteur des prévisions. La correction est liée principalement à une reprise en direct de certaines factures dont celles relatives aux consommations d'électricité. Cette reprise en direct par la SPGE d'une série de coûts liés à l'épuration s'intensifiera d'ailleurs en 2025, avec la reprise des factures liées aux coûts d'une série de centrales de marché SPGE avec pour conséquence une diminution également du chiffre d'affaire de ce département et par conséquent du chiffre d'affaires global d'INASEP
- Les charges liées aux services généraux restent maîtrisés tandis que la charge réelle de ces services généraux relevant des supports apportés à l'activité de collecte et d'assainissement des eaux usées est dorénavant financée par la SPGE.

La correction apportée dans le cadre de la régularisation de certains réseaux de distribution d'eau n'ayant pas fait l'objet des actes notariés à l'époque de leur reprise entraîne une charge exceptionnelle d'un montant de 869.409,30€. **Par ailleurs, dans le cadre des comptes 2024 corrigés a été intégrée la perte de recette représentée par la décision de la Province de ne pas verser le subside annuel de 250.000€ de 2023 et 2024 pourtant garanti dans une décision antérieure de la Province et confirmée en Conseil d'administration, et ce pour des raisons purement de gestion interne à la Province, soit une recette en moins dans les comptes 2024 de 500.000€. Cette décision nous a été communiquée le 22 décembre 2025...**

Malgré cette charge exceptionnelle, purement comptable, héritage du passé, **et malgré la réduction de recettes de 500.000€ liée au non versement des subsides provinciaux 2023 et 2024** les comptes 2024 se clôturent avec un résultat d'exploitation de **991.393,57€** et un résultat global de **748.615,59€**. Ce résultat positif et exceptionnel à plus d'un titre pour la cinquième année consécutive nous permet de mieux gérer les fluctuations de nos activités (en particulier des variations d'année en année des honoraires de nos bureaux d'études et de l'impact de ces dernières sur le résultat souvent déficitaire du bureau d'études), de mieux faire face à l'augmentation d'une série de coûts liés aux fournitures, à l'énergie, de mieux préparer une nouvelle trajectoire pour notre CVD et aux différentes indexations de salaires dont la croissance devient de toute manière de plus en plus difficile à assumer.

#### A. Commentaires sur le compte de résultats

	2024	2023	Variation
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>991.393,57</b>	<b>838.055,57</b>	<b>153.338,00</b>
Chiffre d'affaires	47.396.104,71	48.472.423,97	- 1 076.319,26
En-cours BE	-123.972,00	-361.006,00	237 034,00
Production immobilisée	868.491,70	1.876.454,90	-1.007.963,20
Autres produits d'exploitation	11.696.467,20	11.378.391,08	318 076,12
Produits exploitation non récurrents	0,00	0,00	0,00
Approv. et marchandises	-11.444.307,01	-11.828.524,49	384 217,48
Services et biens divers	-14.020.832,35	-17.163.512,14	3.142.679,79

Rémunérations, charges soc	-23.452.839,23	-22 545.705,24	-907 133,99
Dotations aux amortissements	-8.683.967,80	-8 620.239,74	-63.728,06
Réductions de valeur sur créances	-32.300,16	-47 863,72	15 563,56
Provision pour risques et charge	-90.138,09	-96.500,00	6.361,91
Autres charges d'exploitation	-251.486,89	-225.470,06	-26 016,83
Charges exploitation non récurrentes	-869.826,51	-392,99	-869 433,52

#### I. Chiffre d'affaires + En-cours BE

Le résultat d'exploitation est en hausse de 150 000 €

Le chiffre d'affaires, encours B.E. compris, ont diminué de 1 070.000 €

En Bureaux d'études, l'augmentation est de 2.200.000 € dont 350 000 en Assainissement, 800 000 en Serveg, 700.000 en Bâtiment

En Epuration, la modification importante dans le financement des différents métiers ne permet pas de comparaison. Mais nous profitons de cette refonte en étant enfin mieux rémunéré

En Distribution d'Eau, les ventes d'eau sont légèrement en augmentation (+ 100.000), malgré une nouvelle (légère) diminution de la consommation

#### II Production immobilisée

La production immobilisée s'est élevée à 870.000 € (- 1 000 000 €).

#### III Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont composés principalement des cotisations statutaires (1 820 000), des leasings SPGE (5.975.000) et des frais de rappel récupérés en Distribution d'Eau (460.000)

#### IV. Produits d'exploitation non récurrents

Néant

#### V Approvisionnement et marchandises

Les approvisionnements et marchandises ont diminué de 380.000 €, 800 000 en DE dont 300.000 de marchandises et 500.000 de sous-traitants et augmentation de 380.000 de sous-traitants B E.

#### VI Services et biens divers

Les services et bien divers ont diminué de 3.100.000 €

Diminution de 3.700.000 en Epuration, augmentation en véhicules (+ 110.000) et assurances (+ 220 000)

VII. Rémunérations et charges sociales

Le poste rémunérations est en augmentation de 900 000 €  
29 agents sont entrés (16,50 ETP) et 26 sont sortis (14,20 ETP)

VIII Dotation aux amortissements et provisions pour risques et charges

La dotation aux amortissements est de 8 690 000 €.

La réduction de valeur sur les créances Distribution d'Eau a été augmentée 40 000 € suite à l'application des règles d'évaluation

Deux provisions ont été actées pour 1160.000 € concernant des litiges BE et RH

IX. Autres charges d'exploitation

Principalement composées de la mise en irrécouvrables de créances D.E. pour 210.000 €

X Charges d'exploitations non récurrentes

Dans le cadre de la régularisation de certains réseaux de distribution d'eau n'ayant pas fait l'objet des actes notariés à l'époque de leur reprise, il y a une charge exceptionnelle d'amortissement de 870.000 €.

XI. Résultat financier

	2024	2023	Variation
<b>Résultat financier</b>	<b>-200.596,86</b>	<b>-205.915,55</b>	<b>5.318,69</b>
Produits financiers	5 621.649,93	5 889 356,34	-267.706,41
Charges financières	5.822 246,79	6.095.271,89	-273 025,10

Rien de significatif en 2023, remboursements des crédits en cours

XII Impôts

	2024	2023	Variation
<b>Impôts</b>	<b>-42.181,12</b>	<b>-47.281,80</b>	<b>5.100,68</b>

Il s'agit de l'estimation de l'impôt des personnes morales

	2024	2023	Variation
<b>Résultat à affecter</b>	<b>748.615,59</b>	<b>584.858,22</b>	<b>163.747,37</b>

## B. Commentaires sur le bilan

	2024	2023	Variation
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>138.872.938,91</b>	<b>143.277.507,57</b>	<b>-4.404.568,66</b>
Immobilisations incorporelles	71 567,26	65.481,54	6.085,72
Immobilisations corporelles	125.940.701,76	131.646.757,23	-5.706.055,47
Immobilisations financières	12.860 669,89	11.565.268,80	1.295.401,09

### I. Actifs immobilisés

Nous avons investi principalement dans le réseau de distribution/production d'eau (870.000), dans des véhicules en fonds propres (820.000) et dans l'aménagement du site de Philippeville (100 000)  
Les immobilisations financières représentent principalement les parts SPGE liées aux travaux d'égouttage, la variation représente la libération 202

	2024	2023	Variation
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>45.657.254,10</b>	<b>45.188.157,24</b>	<b>496.096,86</b>
Stocks et commandes en cours	3.684.476,16	3.788.264,70	-103.788,54
Créances à un an au plus	13.900.730,27	19.001.731,38	-5 101.001,11
Placements de trésorerie	3.038.624,36	33.299,60	3 005 324,76
Valeurs disponibles	4 293 285,31	2.397.378,54	1.895.906,77
Comptes de régularisation	20 740 138,00	19.967 483,02	772 654,98

### II. Créances à plus d'un an

Néant

### III Stocks – En-cours

Le stock de la Distribution d'Eau s'élève à 450 000 € (+ 20.000)

Les en-cours des bureaux d'études s'élèvent à 3.220 000 € (- 120 000)

### IV. Créances à un an au plus

Au niveau des clients, la créance des clients distribution d'eau est de 4.130.000 (- 380 000) et la réduction de valeur sur ces créances est de 1.670.000 (+ 40.000) qui s'est effectuée conformément aux règles d'évaluation

La créance des clients hors D.E. est de 6 800 000 (+ 1 300.000)

V. Placements de trésorerie

Nous avons placé 3.000.000 en 2024, placement permettant de récupérer rapidement de la trésorerie si besoin.

VI Valeurs disponibles

Notre trésorerie à court terme au 31 décembre 2024 était de 4 300.000 €

VII. Comptes de régularisation

Les produits acquis sont composés essentiellement du différentiel comptable engendré par les écritures des leasings des stations d'épuration, ceci afin que les produits et les charges concernant ces éléments se neutralisent lors du décompte annuel du secteur Epuration.

	2024	2023	Variation
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>51.882.360,52</b>	<b>49.013.527,52</b>	<b>2.868.833,00</b>
Capital	36.000.547,37	33.793 940,93	2.206.606,44
Plus-values de réévaluation	61.849,43	61 849,43	0,00
Réserves	787 944,05	787.944,05	0,00
Bénéfice reporté	12.049.488,60	11 300 873,01	748.615,59
Subsides en capital	2.982.531,07	3.068.920,10	-86 389,03

VIII Capital

Une souscription de 790.000 € en part G (égouttage) a été effectuée par les communes associées. Elle sera libérée en 20 ans (1.335.000 libérés en 2024). Dans le cadre de la régularisation de certains réseaux de distribution d'eau n'ayant pas fait l'objet des actes notariés à l'époque de leur reprise, nous avons tenu compte de la libération en nature de ces réseaux (870.000).

IX Réserves – Résultat reporté

Les réserves et le résultat reporté prennent en compte l'affectation du résultat proposée

	2024	2023	Variation
<b>PROVISIONS IMPOTS DIFFERES</b>	<b>1.276.638,09</b>	<b>1.186.500,00</b>	<b>90.138,09</b>

X Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	1 276.638,09	1.186.500,00	90.138,09
------------------------------------	--------------	--------------	-----------

Ce poste est principalement composé d'une provision pour couvrir les heures supplémentaires et jours de congés à récupérer (1 000.000 €, - 10.000), du Fonds Social de l'Eau (80.000) et de deux litiges (116 000)

	2024	2023	Variation
<b>DETTES</b>	<b>131.371.194,40</b>	<b>138.265.637,29</b>	<b>-6.894.442,89</b>
Dettes à plus d'un an	112.015 079,35	118.490.273,28	-6 475.193,93
Dettes à un an au plus	15.021.356,23	16 995.564,77	-1 974 208,54
Comptes de régularisation	4.334.758,82	2 779.799,24	1.554 959,58

XI Dettes à plus d'un an

Aucun nouveau contrat de crédit ou de leasing de station d'épuration n'a été conclu en 2024. Pour rappel, l'essentiel des dettes est constitué par les leasings SPGE qui sont totalement couverts par le mécanisme de financement de la SPGE (98.240.000 au 31/12/24) Les autres dettes couvrent les investissements réalisés dans le cadre du remplacement des conduites en plomb et dans le cadre de l'important chantier d'adduction d'eau et le financement des investissements dans le cadre de la Business Unit Berthe en collaboration avec la SWDE

XII. Dettes à un an au plus

Les dettes à moins d'un an liées à des emprunts ou leasings s'élèvent à 7.060.000 € dont 5.560.000 de leasings SPGE

Le décompte du service Epuration est une note de crédit à établir de 133.000 €

La dette fournisseurs est de 4.500.000 € (- 2 260 000)

XIII. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisations du passif sont composés principalement des emprises (450.000), des abonnements CVD-CVA 2025 facturés en 2024 (2 210 000 €) et des montants d'emprises préfinancés par la SPGE que nous rétrocédons à des tiers au fur et à mesure de l'avancement de chaque dossier.

	2024	2023	Variation
<b>TOTAL ACTIF - PASSIF</b>	<b>184.530.193,01</b>	<b>188.465.664,81</b>	<b>-3.935.471,80</b>

### C. Risques et incertitudes

Comme cela a déjà été indiqué dans les rapports de gestion précédents, les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur le secteur de la production et de la distribution d'eau en lien avec celle de la limitation de l'évolution du Coût vérité de Distribution d'eau (CVD) ne sont pas sans poser des difficultés au regard de l'évolution des différents coûts du secteur, des besoins d'investissements et de financement d'investissements importants comme la grande adduction depuis Florennes. C'est d'autant plus vrai que l'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières et des charges salariales en lien avec les multiples indexations des salaires a un impact majeur sur le secteur de la production et distribution d'eau qu'il est impossible de couvrir aujourd'hui autrement que par une nouvelle augmentation du Coût vérité de distribution d'eau (CVD) et pèse sur la rentabilité à moyen terme d'un secteur qui a pourtant besoin de continuer à investir, notamment dans la rénovation de ses ouvrages, dans le remplacement des conduites et dans l'amélioration de son siège d'exploitation. Les nouveaux défis que posent les PFAS et les substances émergentes en particulier auront également des conséquences importantes sur le coût de production sans oublier les incidences de la dérégulation climatique. Le différentiel constaté entre l'évolution significative des coûts et l'évolution accordée de notre coût-vérité de distribution n'a pas permis de réaliser tous les investissements souhaités. Dans ce contexte, il sera nécessaire de revoir l'évolution du coût vérité de distribution pour les prochaines années et un dossier de révision devra être introduit au plus tard en 2025.

Dans le domaine de l'assainissement des eaux usées, comme cela a été écrit dans le rapport de gestion relatif aux comptes 2023, tant du côté de l'exploitation que de celui du bureau d'études, la conclusion du nouveau Contrat de service unique suite à d'âpres et longues négociations sur l'organisation et le financement de ce secteur par la SPGE ont abouti en toute fin d'année 2023 à la signature du nouveau CSU (Contrat cadre et contrat d'application) assorti bien entendu d'un ensemble d'engagements mais aussi d'enveloppes fixes de financement pour le personnel d'exploitation, pour les frais généraux résultant de ce domaine d'activité. Ces enveloppes âprement négociées ont permis d'aboutir à un meilleur équilibre et à un complément de financement par la SPGE des frais généraux générés par l'activité d'assainissement. Ce résultat est perceptible en 2024, année de mise en œuvre de ce nouveau mécanisme de financement. D'autre part, les mécanismes spécifiques de financement des activités de cadastre des réseaux, de gestion intégrée des égouts et les enveloppes importantes prévues pour les DIHEC ainsi que les honoraires pro mérités pour les études et la gestion des chantiers d'investissements nécessitent une attention particulière. Il conviendra de rester attentifs dans ce contexte à la maîtrise de la mise en œuvre de ces dispositifs pour assurer le financement nécessaire des activités y liées et donc leur équilibre financier.

Pour ce qui concerne le bureau d'études « Assainissement », si au moment d'établir les nouveaux programmes, les perspectives liées à la finalisation du plan d'investissement 2017-2021 et la réalisation du nouveau plan d'investissements 2023-2027 de la SPGE en Province de Namur en matière d'assainissement permettaient d'envisager positivement l'évolution de l'activité du Bureau d'études Assainissement d'INASEP les récentes décisions de la SPGE dans le cadre de l'établissement de ce qu'elle appelle respectivement le « programme d'études » et le « programme d'achats », tendent à adopter de notre part une certaine prudence en ce que ces décisions limitent, réorientent, replanifient les programmes et déstabilisent l'activité des bureaux d'études en la matière. Il convient également de rester attentif aux nombreuses contraintes (contraintes techniques, juridiques, administratives, situation du marché ...) rencontrées dans le cadre du suivi de ces plans d'investissements. Tous ces éléments sont susceptibles d'influencer les honoraires perçus par cet important département des Bureaux d'études d'INASEP et d'influer sur sa stratégie, notamment en matière d'effectifs. Ces effectifs ont d'ailleurs été revus à la baisse en 2024 dans le cadre de certains départs naturels.

Le Bureau d'études au service des affiliés doit continuer à faire l'objet d'une grande attention au regard du manque de financement structurel de ce service pourtant essentiel pour nos affiliés et l'importance des missions qu'il accomplit pour ces derniers dans la très grande majorité des cas à leur pleine satisfaction. **L'évolution du financement des projets d'investissement des communes par la Région doit également être surveillé au regard de l'impact potentiel sur notre carnet de commandes.** Différentes démarches d'optimisation sont d'ailleurs bien avancées aujourd'hui pour mieux les maîtriser, comme la mise en place de la solution pour suivre de manière précise et analytique la planification et les prestations de ce département. Les résultats positifs des dernières années permettront incontestablement de temporiser et de permettre une adaptation plus progressive des modes de financement de ces activités.

**D. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun élément important n'est survenu depuis la clôture initiale de l'exercice, en dehors des deux éléments repris dans ce rapport de gestion et conduisant à la correction des comptes 2024.

**E. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société**

Néant

**F. Activités de recherches et développement**

Le Bureau d'études comporte au sein de ses activités des activités de ce type (développements de services SIG aux communes pour la gestion de leurs réseaux d'égouttage)

**G. Succursales**

L'INASEP ne dispose pas de succursales au sens de l'article 96 du Code des Sociétés

**H. Evaluation en continuité**

Néant

**I. Justification des règles comptables**

Les règles d'évaluation se veulent en conformité avec la législation relative aux comptes annuels des entreprises et au plan comptable de l'eau en Région wallonne

